

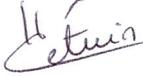
Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20230927-2023-DM-123A-AU  
Date de télétransmission : 03/10/2023  
Date de réception préfecture : 03/10/2023

*publié - Notifié le 03/10/2023*

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur

**Valérie HETUIN**



REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

### DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-123A du 27 septembre 2023

#### **OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)**

CULTURE - Contrat de cession avec PIVO - Théâtre en territoire et la compagnie DES ANIMAUX EN PARADIS - spectacle « LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS » à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la compagnie DES ANIMAUX EN PARADIS dispose du droit d'exploitation du spectacle «LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS » et est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS » pour une représentation tout public, le jeudi 16 novembre 2023 à 20h, à l'Espace Sarah Bernhardt,

Considérant le projet de contrat de cession,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le contrat avec PIVO – Théâtre en territoire – 14 avenue de l'Europe - 95600 EAUBONNE, pour une représentation du spectacle « LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS » :

- Le jeudi 16 novembre 2023 à 20h,
- À l'Espace Sarah Bernhardt,
- Pour un montant de cession de 4.951.43 € net avec paiement d'un acompte à 30% (soit 1.485,43 €), puis 3.466 € à la suite de la représentation.

**Article 2** : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire,  
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# Acte à classer

2023-DM-123A

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-03T14-28-45.01 ( MI247899177 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230927-2023-DM-123A-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : CULTURE - Contrat de cession avec PIVO - Théâtre de territoire et la compagnie DES ANIMAUX EN PARADIS  
Spectacle "LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC  
ROI DES FRANCAIS" à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt

Date de décision : 27/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : [DECISION 123.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de contrat de cession.PDF](#)

Type PJ : 99\_AU - Autre document

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/23 à 14:28

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 03/10/23 à 14:28

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 03/10/23 à 14:34